

## Les Réformateurs protestants, St Bernard et les Pères en général

**LUTHER** cite plus de 500 fois St Bernard qu'il appelait le « **divin Bernard** ».

Il s'est notamment inspiré de sa théologie centrée sur le Christ et sa théologie de « la grâce seule ».

**Exemple : 1<sup>er</sup> sermon de St Bernard sur l'Annonciation 1.1**

« *Tout d'abord, nous devons croire que nous ne pouvons pas obtenir le pardon de nos péchés autrement que par l'indulgence de Dieu; deuxièmement, nous sommes impuissants à faire du bon travail, sauf par sa grâce; troisièmement, qu'aucune de nos œuvres ne peut mériter la vie éternelle, à moins que celle-ci ne nous soit aussi donnée librement... Ne doute que ce qui a été fait ne peut jamais être défait; mais si Dieu ne veut pas l'imputer, ce sera comme si cela n'avait pas été le cas. Le prophète [Ps. 31: 2] avait cela en tête quand il s'écria: « Béni soit l'homme à qui le Seigneur n'impute pas le péché »*

**CALVIN** se réclame aussi de St Bernard et l'on perçoit une certaine familiarité de Calvin avec lui.

Dans sa 3<sup>e</sup> édition latine de *l'Institution de la Religion chrétienne* de 1543, Calvin cite encore seulement 8 fois St Bernard.

Mais les *opera omnia* de St Bernard sont publiées en 1552 à Bâle. Calvin s'en saisit et cite St Bernard de manière plus détaillée, par exemple pour soutenir la doctrine de la justification par la foi seule : *Que celui qui ressent des remords pour ses péchés et qui a faim et soif de justice croit en toi qui justifie les impies et, justifié par la foi seule, il aura la paix avec Dieu.* " (St Bernard, *Sermo super Cantica canticorum* 22.8.).

Dennis E. Tamburello « *Union with Christ, John Calvin and the Mysticism of St Bernard* » (Columbia theological seminary, 1994) montre aussi un rapprochement certain entre ces deux théologiens concernant la compréhension de l'Union mystique au Christ.

Dans l'édition française de 1560 (la dernière) Calvin cite divers traités de St Bernard

- ✓ 8 fois *De la considération*
- ✓ 3 fois *Pour la Dédication de l'Eglise*
- ✓ 1 fois les sermons pour la fête de l'annonciation
- ✓ 1 fois Lettre 107
- ✓ 4 fois *De la grâce et du libre arbitre*
- ✓ 1 fois *Des mœurs et de l'office des Evêques*
- ✓ 16 fois *Les Sermons sur le Cantique des Cantiques*
- ✓ 1 fois Sur le psaume « *qui habitat* »

Un exemple pour contrer le pouvoir papal : pour Calvin (IC IV, XI,11), *tout ce que dit St Bernard est une certaine et pure vérité de Dieu, telle que quand il ne l'aurait point dit, chacun connaît qu'il en est ainsi. ; toutefois, le pape n'a point eu de honte de décréter en un concile d'Arles, que la puissance souveraine des deux glaives lui appartenait par droit divin !*

Anthony N.S. Lane (Université d'Oxford) : *Bernard a vécu avant les controverses du XVI<sup>e</sup> siècle et on ne peut donc pas s'attendre à ce qu'il ait donné des réponses cohérentes à des questions qui n'avaient pas encore été posées. Mais il y a un volet de son enseignement qui préfigure clairement les caractéristiques distinctives de la doctrine protestante.*

J'ai l'impression que Calvin et Bernard partagent aussi une esthétique similaire. Le mouvement cistercien fondé par Bernard était à certains égards une réaction à l'opulence du monachisme médiéval incarné à Cluny. Les Eglises réformées ont aussi une esthétique de type minimaliste – contre le risque d'idolâtrie et en partie par la conviction que l'argent de l'église devrait être dépensé pour les pauvres et non pour les églises, une conviction partagée par St Bernard...

(GD)

## Extrait de la lettre de Jean Calvin à François I<sup>er</sup> en préface de l'Institution Chrétienne.

*De plus, c'est à tort que (les ennemis de la réformation) invoquent les Pères anciens, c'est-à-dire les écrivains de l'Église primitive, comme s'ils soutenaient leur impiété. S'il fallait invoquer leur autorité pour trancher entre nous, la meilleure partie du combat serait en notre faveur.*

*Ces Pères anciens ont écrit avec sagesse des choses excellentes, mais il leur est aussi arrivé, en plusieurs endroits, de se tromper et d'errer, ce qui est humain. Nos détracteurs, selon la droiture d'esprit, de jugement et de volonté qui est la leur, adorent seulement les erreurs et les fautes des Pères de l'Église, tandis que les choses qui ont été bien dites par eux, ou ils ne les voient pas, ou ils les dissimulent, ou ils les pervertissent, comme si leur seul souci était de recueillir de la fiente dans de l'or. Et, ensuite, ils nous poursuivent bruyamment comme si nous méprisions les Pères de l'Église et étions leurs ennemis. Il s'en faut de beaucoup que nous les méprisions car, si c'était l'objet de notre présent propos, il me serait facile d'appuyer sur leurs témoignages la plus grande part de ce que nous affirmons aujourd'hui. Nous lisons les écrits des Pères de l'Église et les jugeons en nous souvenant de ce que dit Saint Paul : toutes choses sont à nous pour nous servir, non pour dominer sur nous; « et vous êtes à Christ » auquel il faut obéir toujours et entièrement (1 Corinthiens 3.21-22). Ceux qui n'observent point cela ne peuvent rien avoir de certain en matière de foi, puisque les saints Pères en question ont ignoré beaucoup de choses, sont très différents les uns des autres, et même, parfois, se contredisent.*

*Salomon, nous disent-ils, ne nous commande point sans raison de « ne pas déplacer la borne ancienne que tes pères ont posée » (Proverbes 22.28)(21).*

*Mais il n'est pas question d'observer une même règle pour le bornage des champs et pour l'obéissance de la foi, qui doit être précise au point de nous faire oublier notre peuple et la maison de notre père (Psaumes 45.11). Davantage, puisque nos détracteurs aiment beaucoup les allégories, pourquoi ne prennent-ils pas pour Pères les apôtres eux-mêmes, dont il n'est pas permis d'arracher les bornes, plutôt que tout autre? C'est ainsi que l'a interprété Saint Jérôme, dont ils ont rappelé les paroles dans leurs canons(22). Et s'ils veulent que les limites des Pères soient observées, pourquoi eux-mêmes, quand cela leur fait plaisir, les franchissent-ils si audacieusement?*

*Un de ceux qui étaient au nombre des Pères a dit que comme Dieu ne buvait ni ne mangeait, il n'avait, par conséquent, que faire de plats ou de calices(23).*

*Un autre (Saint Ambroise), que les sacrements des chrétiens ne requièrent ni or ni argent et ne plaisent pas à Dieu s'ils sont en or(24). Ils dépassent donc les limites (fixées par les Pères de l'Église) quand, dans leurs cérémonies, ils apprécient tant l'or, l'argent, le marbre, l'ivoire, les pierres précieuses et les soies, et pensent que Dieu ne peut être dignement honoré que si ces choses sont présentes en abondance.*

*Un autre Père a affirmé pouvoir manger librement de la viande pendant le carême, tandis que les autres s'en absteinaient : puisqu'il était chrétien(25). Nos détracteurs franchissent donc les limites quand ils excommunient une personne qui aura consommé de la viande durant le carême.*

*Un de ceux qui étaient au nombre des Pères de l'Église a dit(26) qu'un moine qui ne laboure point de ses mains doit être considéré comme un brigand. Un autre (Saint Augustin) a affirmé qu'il n'est pas permis aux moines de vivre du bien d'autrui, même s'ils se consacrent avec assiduité à la contemplation, la prière et l'étude(27). Ils ont aussi passé la limite, quand ils ont mis les ventres oisifs des moines en des bordels - c'est-à-dire leurs cloîtres - pour être gavés de la substance d'autrui.*

*Il était également Père celui qui a dit que voir, dans les temples des chrétiens, une image ou de Christ ou de quelque saint était une horrible abomination(28).*

*Cela n'a pas été dit seulement par un homme particulier, mais a aussi été décidé par un concile ancien (Concile d'Elvire) (29) : que ce qu'on adore ne soit ni une peinture ni un portrait. Il s'en faut de beaucoup qu'ils respectent ces limites, lorsqu'ils ne laissent pas le moindre petit coin vide de simulacres dans leurs églises.*

*Un autre Père de l'Église (Saint Ambroise) a conseillé de laisser reposer les morts après avoir effectué leur sépulture(30). Nos détracteurs débordent les limites lorsqu'ils requièrent qu'on se préoccupe constamment des défunts.*

*C'est aussi un Père (pape saint Gélase Ier), qui a dit que la substance et la nature du pain et du vin demeurent dans le sacrement de la cène, comme la nature humaine demeure conjointe à son essence divine en notre Seigneur Jésus-Christ(31). Ils ne tiennent pas compte de cette limite lorsqu'ils font croire qu'immédiatement après que les paroles sacramentelles ont été récitées, la substance du pain et du vin est anéantie. Il était également au nombre des Pères de l'Église (Saint Chrysostome) celui qui a nié que, dans le sacrement de la cène, le corps de Christ était enfermé dans le pain, mais que c'était seulement le signe de son corps; il parle ainsi de façon littérale(32). Nos détracteurs passent donc la limite en disant que le corps de Christ est contenu là et qu'ils le font adorer de façon charnelle, comme s'il y était localement(33). Ils étaient également des Pères de l'Église ceux dont l'un a ordonné que soient entièrement*

rejetées de la participation à la cène les personnes qui, prenant l'une des espèces, s'abstenaient de la seconde(34). Un autre (Saint Cyprien) maintient qu'il ne faut pas priver le peuple chrétien du sang de son Seigneur, pour lequel il doit être prêt à répandre son sang(35). Ils ont ôté ces limites quand, commandant rigoureusement la même chose, l'un punissait ceux qui y contrevenaient par l'excommunication, l'autre par une forte réprobation(36).

Il était aussi au nombre des Pères de l'Église, celui (Saint Augustin) qui affirme qu'il est illégitime de déclarer quelque chose d'obscur sur un point ou sur un autre, sans témoignages clairs et évidents de l'Écriture(37). Nos détracteurs ont bien oublié cela en élaborant des constitutions, des canons et des décisions doctrinales, sans une seule parole de Dieu.

C'est un des Pères de l'Église qui a reproché à Montan(38) d'avoir été le premier, entre autres hérésies, à avoir imposé le jeûne(39). Ils ont aussi franchi les limites en ordonnant, de façon stricte, de jeûner(40).

C'est un Père qui a soutenu que le mariage ne devait pas être interdit aux ministres de l'Église, et qui a déclaré que la compagnie d'une femme légitime était l'équivalent de l'état de chasteté(41) ; et ceux qui étaient d'accord avec lui étaient des Pères de l'Église(42). Ils ont franchi la limite, quand le célibat a été ordonné à leurs prêtres.

Celui qui a écrit qu'on doit écouter Christ seul, dont le Père céleste a dit : Écoutez-le; et n'ayez pas égard à ce qu'auront fait ou dit les autres avant nous, mais suivez seulement ce qu'aura commandé Christ, qui est le premier de tous(43), celui-là, dis-je, était un des plus anciens Pères de l'Église (Saint Cyprien). Nos détracteurs ne se sont pas maintenus dans ces limites et n'ont pas permis que les autres s'y maintiennent, lorsqu'ils ont institué au-dessus d'eux, comme des autres, des maîtres nouveaux en dehors de Christ. C'est un Père (Saint Augustin) qui a maintenu que l'Église ne doit pas se préférer à Christ, puisque lui juge toujours droitement, mais que les juges ecclésiastiques, étant des hommes, peuvent souvent se tromper(44). Ils rompent bien une telle limite en estimant que l'autorité de l'Écriture dépend du bon plaisir de l'Église(45).

Tous les Pères de l'Église, avec la même force, ont eu en abomination et se sont accordés pour détester que la sainte Parole de Dieu soit contaminée par des subtilités sophistiques et soit l'objet de combats et de discussions philosophiques(46). Mais s'en préoccupent-ils lorsqu'ils ne font pas autre chose, durant toute leur vie, que d'ensevelir et d'obscurcir la simplicité de l'Écriture au cours de débats infinis et en posant des questions plus que sophistiques? La situation est telle que si les Pères de l'Église revenaient maintenant et entendaient de tels combats, que nos détracteurs appellent « théologie spéculative », ils ne pourraient pas admettre que cela puisse être de Dieu.

Mais j'aurais trop à dire si je voulais exposer avec quelle insouciance ils rejettent le joug des Pères de l'Église, dont ils disent vouloir être les obéissants disciples. Il me faudrait y passer des mois et des années. Et pourtant, leur impudence est telle qu'ils osent nous reprocher de ne pas respecter les limites anciennes (des Pères de l'Église).

21. Jean Cochlée, De libero arbitrio hominis, I, B 4b; Jean Eck, Enchiridion, 1, B 2 a.

22. Gratien, Décret, II, C.24 q.3 c.33; Saint Jérôme, Commentaire sur Osée, II, sur Osée 5.10.

23. Acace, évêque d'Amide, citation par Cassiodore, Histoire tripartite, XI, 16.

24. Saint Ambroise, Sur les devoirs des ministres sacrés, II, XXVIII.

25. Spyridon, évêque de Trimythonte (Chypre), citation par Cassiodore, Histoire tripartite, I, 10.

26. Ibid., VIII, 1; allusion probable à Sérapion, supérieur d'un monastère près d'Arsinoé en Égypte.

27. Saint Augustin, Du travail des moines, XVII.

28. Lettre d'Épiphane de Salamine à Jean de Jérusalem, traduite par Saint Jérôme, Lettres, LI, 9.

29. Concile d'Elvire (306), canon 3.

30. Saint Ambroise, Sur Abraham, I, IX, 80.

31. Saint Gélase Ier, Contre Eutychès et Nestorius sur les deux natures du Christ, III, 14.

32. Pseudo-Chrysostome, Opus imperfectum in Matthaeum, homélie XI.

33. Il s'agit de la transsubstantiation; IVe Concile du Latran (1215), canon 1.

34. Gratien, Décret, III (De consecratione), D.2 c.12 (de Gélase).

35. Saint Cyprien, Sur les apostats, XXII, XXV; Correspondance, lettre LVII, 2.

36. Concile de Constance (1415), session 13, Définition de la communion sous chaque espèce; Martin V, bulle In eminentis.

37. Saint Augustin, Du mérite et de la rémission des péchés et du baptême des petits enfants, II, XXXVI, 58.

38. Le montanisme, mouvement chrétien hétérodoxe du IIe siècle, fondé par le prophète Montan en Phrygie, région de la Turquie actuelle, apparaît au moment où l'Église s'organise. Ces chrétiens rejetaient le clergé et fondaient leur croyance sur la promesse du Paraclet et son action continue.

39. Eusèbe de Césarée, Histoire ecclésiastique, V, XVIII, 2.

40. Gratien, Décret, III (De consecratione), D.3 c.3 sqq.

41. Paphnuce cité par Cassiodore, Histoire tripartite, II, 14.

42. Gratien, Décret, I, D.28 c.15.

43. Saint Cyprien, Correspondance, lettre LXIII, 14.

44. Saint Augustin, Réponse à Cresconius, grammairien et donatiste, II, XXI.

45. Jean Eck, Enchiridion, 1, A 6 b; Alphonse de Castro, Adversus omnes haereses, I, 2, fo 5 D.

46. Tertullien, Traité de la prescription contre les hérétiques, VII; Saint Augustin, La doctrine chrétienne, II, XXXI, 48.